

5^e congrès national des professions économiques : efficacité maximale !

Roger Lassaux
Conseil fiscal

Terre de convivialité, d'expertise et de compétences, le congrès national des professions économiques a réuni, pour son premier jubilé, pas moins de 3.776 professionnels comptables et fiscaux. Notre participation, aux accents pluriels, a rencontré dans des registres multiples les objectifs à atteindre. Questions, réponses et réflexions pour en asseoir la démonstration !

Tenants et aboutissants

Partenaire de la première heure du Forum for the Future et acteur majeur des éditions précédentes, la déjà cinquième édition du congrès national des professions économiques prenait pour l'Institut un éclat tout particulier. Nous avons eu le souci de le traduire par une participation plurielle, de qualité, sur des thématiques au cœur de l'actualité, qui s'est

manifestée au regard de trois constats indéniables, tous porteurs de sens et de perspectives fortes.

> De manière liminaire, c'est une évidence que nous souhaitons rappeler : 140 conférences et ateliers, dans un large éventail de thèmes comptables, fiscaux, professionnels... c'est assurément, pour tous les participants, une occasion à saisir de rafraîchir ses connaissances, s'approprier l'actualité, de réfléchir au métier, les enjeux, parfois méconnus ou

mal perçus, auxquels il conviendra de faire face, tout autant qu'aux opportunités à saisir. Car même s'il peut faire l'objet d'une douche froide, le constat sonne comme une belle évidence dans un secteur du conseil qui recouvre une variété d'activités, de métiers et d'acteurs : même si la forme et la rapidité des défis qui l'accompagnent font encore débat, nos cabinets sont exposés à une mutation certaine dans l'exercice de leur métier, de leur business et de leur business model. Avec, en tout cas, une double



Débats instructifs, échanges, informations, communication et relations confraternelles et intergénérationnelles : les clés du succès !

certitude, à la clé: si notre profession, notamment exposée aux vents de la déréglementation, est en mouvement, on n'est pas dans un changement linéaire, mais bien dans un scénario pluriel: certains chantiers sont ouverts, des réformes engagées doivent être parachevées et des décisions doivent être finalisées. Il s'agit donc de pouvoir se projeter dans un exercice professionnel en perpétuelle évolution et d'y faire face en toute confiance et sécurité.

RÉALITÉS ET PRÉJUGÉS

Les attentes et les besoins des entreprises évoluent, la réglementation change, les potentialités de création de valeurs et les collaborateurs de demain ne seront forcément pas ceux d'aujourd'hui, le tout sur fond de crise et de renforcement de la concurrence.

Autant de changements plus ou moins amples, plus ou moins agressifs, plus ou moins prévisibles, mais qui tous confinent au même message: notre avenir se cristallise sur plusieurs enjeux et il faut s'y préparer...

Dégager les points forts, faire ressortir nos forces et faiblesses, transformer les grandes tendances et les grands défis en atouts pour demain implique de déployer des politiques conséquentes et cohérentes, se donner les moyens de nos ambitions pour nous permettre d'asseoir notre notoriété et notre identité, être présents sur de nouveaux marchés et créer des externalités positives.

- Parmi ces évolutions, certaines se traduisent par une pression réglementaire et une complexité législative, une inflation résultant d'impulsions européennes – le lobbying positif européen est incontournable – ou

d'une législation fédérale et régionale changeante, à la base du bouleversement du paysage fiscal belge; d'autres sont demandées par la profession, touchant au périmètre et aux modalités d'exercice professionnel.

N'est-il pas aujourd'hui paradoxal de constater que nous consacrons de plus en plus d'énergie à remplir des prestations de services publics aux dépens de missions de conseil à apporter aux PME, lesdites missions de conseil étant d'ailleurs le plus souvent d'ordre fiscal ou juridique, avant de porter sur la stratégie ou la gestion des entreprises?

- D'autres encore résultent des besoins, exprimés ou non, de nos clients dans cet environnement incertain et mouvementé.

Bien entendu, nos clients recourent avant tout au conseil pour accéder à une expertise et à des compétences spécifiques, et pour bénéficier d'une intervention neutre et indépendante par rapport à des objectifs réellement annoncés et des résultats formalisés.

Mais aujourd'hui, certaines problématiques sont appelées à se renforcer, comme les stratégies de conseil en gestion des risques, les capacités à analyser la masse d'informations dont dispose l'entreprise pour mieux piloter son activité et à optimiser ses ressources, notamment les suivis de pilotage sur la base des tableaux de bord, les garanties de sécurité juridique des opérations, entre autres démarches parfois déjà répandues.

Formés à l'écoute des clients, nous devons ainsi être réactifs et démontrer notre capacité à investir totalement le chemin du conseil et de l'accompagnement, en déployant un bouquet innovant de services, en adéquation forte avec les besoins des clients. Avec un souci constant dans nos prestations: compétences, éthique et qualité, dans le respect des normes d'exercice qui

font le sérieux de la profession.

- D'autres enfin, comme les nouvelles technologies de l'information et de la communication et la problématique de la dématérialisation des procédures et des documents, bouleversent nos relations avec nos clients et les pouvoirs publics, et impactent fortement nos modes de communication, de plus en plus multimodale...

Qu'il s'agisse de déclarations, de comptabilité, de facturation électronique,



Nos jeunes confrères ont pu partager avec d'autres confrères leur vision du cabinet du futur, du stage et de la qualité

de partage de dossiers avec les clients dans le cloud, voire d'une gamme full web de solutions pour les missions de conseil et le développement du cabinet, notre profession a largement engagé le virage du numérique, source d'agilité, de souplesse et d'importants gains de productivité. Mieux que quiconque, nous savons que la dématérialisation constitue un véritable enjeu de simplification, mais également combien il faut se poser les bonnes questions pour effectuer les bons choix !

Conseil stratégique : quelques balises de réflexion...

Administrateur indépendant
 Audit fiscal contractuel
 Entreprise en difficulté
 Facturation électronique
 Lutte contre le blanchiment
 Plan jeunes
 Revue qualité
 Stage
 « Tax-cification » durable
 Validation de l'expérience antérieure...

> Ensuite, notre participation trouvait sa pleine légitimité et toute son opportunité dans sa proximité chronologique et son étroite corrélation avec les réflexions du conseil stratégique de juillet 2013, dont elle constituait l'amplificateur naturel six mois plus tard. Ces trente balises de réflexion, autant de vecteurs d'action et de dialogue, dont le numéro 3/2013 de notre revue a très largement rendu compte, ont été largement utilisées comme creuset de réflexion stratégique et terrain fertile d'actions opérationnelles pour le congrès.

Cette cinquième édition fut ainsi largement mise à profit pour engager, voire conforter, une stratégie gagnante d'échanges, en mettant en débat, avec des partenaires de premier plan et des témoins privilégiés, pour en mesurer la portée, l'engagement et les résultats, plusieurs problématiques au cœur de la profession :

- « Tax-cification » durable, facturation électronique, nouvelles responsabilités et rôle accru des professionnels du chiffre dans le cadre de la loi relative à la continuité des entreprises, tout autant que la promotion de la fonction d'administrateur indépendant, participaient de cette logique.
- Au moment où plusieurs certitudes sont mises sur la sellette, il s'agissait également de réfléchir ensemble sur l'exercice et l'attractivité de la profession, et de mettre chaque cabinet en face de son avenir.
- Autres thématiques centrales du conseil stratégique, la revue qualité, la réforme du stage et des examens, la validation de l'expérience professionnelle antérieure et le plan jeunes ont également bénéficié d'une belle tri-

bune, entrouvrant largement la porte de la profession à des positions plus ambitieuses, tout en préservant les valeurs, la déontologie et l'éthique que nous partageons. C'est sur la déontologie et l'éthique que repose le crédit de notre profession et le sentiment de confiance et d'utilité qu'elle procure.

- Last but not least, le souci de « clarifier les choses » qui est classiquement le nôtre lors du congrès s'est enfin traduit dans deux dossiers chauds, au cœur de notre environnement professionnel : la fiscalité et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme !

> Enfin, point non négligeable, c'est sous l'angle de la communication que la plus-value de notre participation au congrès se doit d'être auscultée. Par rapport à ce nerf de la guerre, le diagnostic sera vite posé, tant il est évident : véritable vitrine de la profession, ce rendez-vous incontournable de fin d'année se profile d'année en année comme une formidable opportunité pour valoriser notre atout marque, y dévoiler nos nouveaux logos, bâtir une communication éthique, efficace et singulière pour la profession, développer notre notoriété, le tout par une promotion de notre offre de service, couplée à une accentuation de nos vecteurs de différenciation. Et cette année encore, l'Institut disposait d'un fort contingent d'arguments pour l'affirmer :

- Point de repère visuel, notre stand affichait, aux yeux du nombreux public, toute la dynamique de notre nouveau logo « **Be different, be excellent** ». Un engagement clair, porteur d'une dynamique, en passe d'être largement décliné dans le cadre d'une nouvelle campagne de communication pour conforter notre marque en 2014, mais d'ores et déjà ponctuellement orchestré de rappels visuels forts lors du congrès.
- Second axe de communication tout aussi traditionnel : notre stand constitua également un point de distribution d'une série d'informations et de brochures professionnelles dont six « nouvelles » éditées dans le cadre du processus « qualité » : « **Excel for accountancy – Votre expérience professionnelle nous est précieuse : valorisez vos acquis!** – **La plus-value de l'expert-comptable en matière de fusion et de scission – Pleins feux sur les jeunes experts-comptables et conseils fiscaux – Les clés d'une transmission réussie – Un tremplin vers l'excellence** » !

À coup sûr, le dernier point fort de notre participation au congrès ne vous aura certes pas échappé : la structure spatiale de notre stand favorisait, en effet, les échanges générationnels – le club des jeunes experts-comptables y disposait d'un espace spécifique médiatiquement attrayant – et confraternels, comme en témoignent les nombreux professionnels qui y furent présents tout au long de la journée dans une ambiance agréable. Une convivialité ambiante, qui

BE DIFFERENT, BE EXCELLENT!

de toute évidence n'aura pas empêché les débats riches et animés sur de nombreux sujets porteurs, comme le cabinet du futur, la qualité et le stage, ni les partages d'expériences!

Derrière les micros...

Une fois les tenants et aboutissants de notre participation ainsi exposés, encore convient-il d'en tirer les principaux enseignements et les conséquences. Dans cette perspective, nous avons utilisé l'algorithme le plus intuitif possible. Quoi de mieux, en effet, qu'un déroulé chronologique de la journée du 5 décembre pour vous permettre de la revivre, heure par heure, en opérant ainsi un compte rendu aussi fidèle. Avec toutefois une précision liminaire d'importance. Mis bout à bout, les commentaires que nous en dressons, malgré le soin que nous y avons apporté, ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils brossent cependant un panorama assez large des moments forts de cette journée. La raison? Outre le cadre réduit de cet article, la plupart des supports utilisés par les orateurs concernés peuvent être téléchargés sur le site du Forum for the Future.¹

Mais dans notre revue, qui est également la vôtre, cette concision requise ne saurait toutefois nous empêcher de remercier une fois encore et chaleureusement tous les orateurs qui ont ainsi contribué au succès de notre participation au 5^e congrès des professions économiques.

Le futur électronique, un changement essentiel que nous devons porter!

*Olivier Chastel, Erwin De Pue, Emmanuel Degrève,
Bart Van Coile*

Tout le monde s'accorde à le dire: l'utilisation de la facture électronique permet de réduire de manière significative les charges administratives et les coûts liés à la facture papier: réduction de l'espace de stockage, gain de temps tant chez l'expéditeur que chez le récepteur, réduction des risques d'erreur, facilitation du travail au niveau comptable et accélération des paiements. Mais, à coup sûr, quelques chiffres permettent de concrétiser davantage le débat. Sur environ un milliard de factures en 2013, 33,44 % sont envoyées aux entreprises par voie électronique (contre

15,61 % en 2011 et 22,52 % fin 2012), ce qui représente une augmentation de 114,22 % depuis fin 2011. 31,88 % des factures sont envoyées et reçues par les citoyens (contre 12,63 % en 2011 et 18,5 % fin 2012), ce qui représente une augmentation de 152,41 % depuis fin 2011.

Fort de ces constats encourageants, même si, à l'horizon 2020, l'objectif européen (les 50 % des échanges sous ce format, soit 10 milliards de factures) est encore bien éloigné, le ministre du Budget et de la Simplification administrative, Olivier Chastel, a tenu d'abord à rappeler aux participants que la Belgique s'est donnée, en 2012 et 2013, les moyens de ses ambitions, afin de promouvoir la facturation électronique.

Et de citer, entre autres initiatives: un nouveau cadre légal, le code de conduite consommateurs et le roadshow visant à sensibiliser aux avantages de la facturation électronique organisé en collaboration avec les différentes fédérations interprofessionnelles. Sans oublier le panel d'actions menées par l'Agence pour la simplification administrative, en substance rappelées par son directeur général, Erwin De Pue (notamment le site web www.efacture.belgium.be).

Autre facteur déclenchant en 2013? Pas moins de trente-six fédérations (inter)professionnelles majeures, et en particulier les instituts représentant les professions économiques, premières concernées de l'avis même du ministre par cette évolution, se sont également engagées, à travers un protocole, à promouvoir la facturation électronique auprès de leurs membres!

Conseillers privilégiés des entreprises, les experts-comptables et les conseils fiscaux peuvent, entre autres acteurs, être les ambassadeurs et les architectes de ce changement, notamment en jouant un rôle majeur d'encadrement et de conseil aux entreprises qui souhaitent adapter leur organisation comptable. Mais une fois posée cette évidence, surgissent les questions: comment assurer sa promotion, sensibiliser, expliciter, tout en accroissant notre conseil et l'éventail de nos prestations et ainsi répondre aux attentes de nos clients? Des réponses concrètes ont été apportées, tant

¹ www.forumforthefuture.be/Fr/congres2013/programme.

par notre vice-président Bart Van Coile, notamment sur le plan des pistes d'audit trail, que par le président du Forum for the Future, Emmanuel Degrève, en ce qui concerne les initiatives déployées par la Fondation en matière de mise au point d'un standard d'interopérabilité (e-fff, pour démarrer la facturation électronique, en combinant les données structurées avec la version lisible de la facture) et le projet « Bill to box ».

En mettant en évidence les rôles et les attentes respectifs, tout en soulignant les effets et l'opportunité d'une démarche de soutien concertée, la séance inaugurale fut l'occasion d'un dialogue particulièrement fécond entre les principaux acteurs pour appréhender le processus optimal de déploiement de la facturation électronique auprès des PME. Si le bilan est aujourd'hui encourageant, il faut continuer le travail.

Réorganisation et restructuration de sociétés : actualités et opportunités

Pierre-François Coppens, Jean-Pierre Riquet

Partie intégrante du cycle des conférences « dream team fiscale », cette double intervention a d'évidence mérité cette place privilégiée, tant en raison de la technicité des sujets abordés que de la qualité des analyses produites. Nos confrères poursuivaient, en effet, l'ambition d'examiner, en s'appuyant sur des exemples concrets, tableaux et autres conseils pratiques, deux problématiques parfois délicates dans le contexte actuel. Si l'on s'accorde à dire que l'objectif de la réorganisation est de trouver un équilibre entre les intérêts des créanciers et la sauvegarde des activités de l'entreprise qui continue à être dirigée par le débiteur, Jean-Pierre Riquet a notamment mis en exergue les conséquences fiscales diverses engendrées selon que l'on se situe dans le cadre d'une liquidation déficitaire ou d'une procédure de réorganisation judiciaire. Autre sujet de préoccupation à prendre en considération, les incidences TVA qui jalonnent le parcours ont également fait l'objet de commentaires détaillés. Selon Pierre-François Coppens, parmi les différentes formes de restructuration de sociétés, la scission partielle constitue une solution insuffisamment explorée, alors qu'elle présente pourtant de solides atouts: transférer une partie de l'avoir social d'une société ou de plusieurs sociétés existantes ou à constituer en rétribuant directement les actionnaires de la société

transférante. Recourir à une scission partielle permet aussi d'éviter les inconvénients liés à une disparition de société et à la création d'une nouvelle société.

Portefeuille PME : le soutien de nos avis (Kmo-portefeuille: een steun voor onze adviezen)

Dieter Goossens, Hein Vandelanotte, Daniël Maes

Rayon relations avec les pouvoirs régionaux, dans le cadre de la délivrance d'avis, Hein Vandelanotte et Daniël Maes ont apporté, avec le concours de l'Agentschap ondernemen, une vision pratique du régime kmo-portefeuille et de ses modalités pratiques, eu égard aux modifications intervenues le 1^{er} juillet 2013, en vue de l'adapter à deux nouveaux domaines d'action, dont la prévention des faillites et les problématiques de succession et de transmission dans les PME.

Mesure de subvention des pouvoirs publics flamands, cette application web permet aux PME et titulaires de professions libérales flamands d'obtenir jusqu'à 40.000 euros de subsides dans six piliers (formations, conseils, coaching...), pour autant qu'il soit satisfait à certaines conditions. Parmi celles-ci, le recours à un prestataire de services agréé.

Dans le cadre de la nouvelle procédure d'agrément, l'exemption accordée aux membres de l'IEC pour trois des cinq exigences générales a été rappelée. Par conséquent, les experts-comptables et les conseils fiscaux pourront être désormais agréés dans le cadre du kmo-portefeuille 2.0 sur la base d'un audit qui se limitera à deux exigences générales (enquête de satisfaction client et connaissance du kmo-portefeuille), en sorte que cet agrément devient un atout à la portée de chaque cabinet. L'Institut élaborera des outils et des formations, afin d'aider les membres à répondre à ces exigences.



LCE, nouvelles mesures: une analyse pratique par Bart Van Coile, Johan De Coster et Daniël Maes

La revue qualité, avec les yeux du rapporteur

Micheline Claes, René Michel

Dispositif mis en place par et pour la profession – tous les experts-comptables/conseils fiscaux externes seront, en principe, revus tous les sept ans – la revue qualité, qui n'est pas un label de qualité, mise sur l'accompagnement, le cas échéant, avec la mise en œuvre d'un plan d'amélioration. Concrètement, elle doit vous permettre d'engager une réflexion concertée tant au niveau de la structure du cabinet que de l'organisation même des dossiers. En cours de finalisation – les rapporteurs ont été désignés et formés, entre autres – la revue qualité quittera le chemin des intentions pour emprunter la voie de la pratique dans le cadre d'une première phase pilote. À partir du second semestre de 2014, ces premières revues porteront sur les membres de la commission mêmes. Les rapporteurs se contrôleront mutuellement, et ce sera ensuite au tour des membres du Conseil.

Privilégiant délibérément le pragmatisme, c'est une vision résolument pratique des tenants et aboutissants de la revue qualité qui fut ainsi logiquement explicitée, avec les yeux des rapporteurs: procédure d'attribution de la mission de revue... Cette perspective fut également mise à profit pour présenter la possibilité qui sera offerte, en principe à compter de 2015, d'obtenir un report d'un an de la revue qualité pour se préparer dans le cadre d'une formation spécifique.

Préparation, voilà le mot clé de la transmission

Vincent Trévisan

Aujourd'hui, plus de 700.000 chefs d'entreprises ont plus de 55 ans et, dans les dix ans à venir, ils vont partir à la retraite et chercheront un reprenneur. Près d'un demi-million d'entreprises vont changer de main. Le mouvement sera massif et ponctuel dans le temps et, dans tous les cas, il vaudra mieux réfléchir avant d'agir.

Aider ces entrepreneurs à pérenniser leurs activités, c'est une voie que nous devons suivre, surtout dans un pays, terre de PME et d'entreprises familiales, où le processus est souvent complexe et émotionnel. On sait les questions nombreuses, l'approche nécessairement pluridisciplinaire: méthodes de valorisation, aspects juridique, comptable et fiscal, volet psychologique. Autant

de problématiques souvent corrélées, mais dont les réponses, nécessairement multiformes et pluridisciplinaires, sont essentielles pour permettre à l'entrepreneur, acquéreur ou cédant, de concrétiser son projet en toute sérénité.

C'est donc au travers d'une démarche pragmatique et multiple, faite de questions à se poser et d'informations à collecter, que l'opération délicate de la transmission harmonieuse d'un patrimoine professionnel, clé de voûte de la pérennité d'une entreprise et de ses emplois, a été ainsi brillamment présentée.

Fiscalité, lutte contre le blanchiment de capitaux: les dossiers chauds 2013 à l'heure des bilans!

Pierre-François Coppens, Roger Lassaux

Avec ses modifications tous azimuts particulièrement sujettes à interprétation, l'année fiscale 2013 nous a réservé son lot de nouveautés en tout genre... Résultat? Une sécurité juridique en berne, en raison des incertitudes et des confusions, et des obligations de toute sorte que nous impose de plus en plus l'administration fiscale. En marge des débats plus spécifiques orchestrés par la «dream team fiscale», ce débat proposait, par rapport à ces points forts de l'actualité fiscale 2013, de dresser et de commenter un premier bilan, de démêler le vrai du faux et de tracer la ligne de démarcation entre ce qui est du domaine de l'acquis et du probable, tout en soulignant les actions et les «succès» des interventions de l'Institut, notamment pour clarifier les textes qui régissent la vie de vos clients. Les orateurs ont proposé un panorama des difficultés pratiques, tout en ouvrant le champ des réflexions pour les anticiper ou les résoudre. Avec une attention particulière pour la notion de «fraude fiscale grave, organisée ou non», désormais centrale dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



La tax-cification durable, c'est bien davantage qu'une idée. Notre rôle? Amplifier, renforcer la dynamique! Au cœur de la concertation: Koen Geens, Carlos Six, Bart Van Coile et Benoît Vanderstichelen

Vision prospective de la fiscalité au XXI^e siècle

Emmanuel Degrève, Thierry Litannie

La réforme annoncée de la fiscalité? Voilà bien un sujet qui alimente aujourd'hui la presse spécialisée ou non et agite l'opinion publique. Dans la mesure où des efforts budgétaires sont demandés à toutes les couches de la population, chacun y va de son opinion sur les pistes à suivre, en sorte qu'il n'est pas rare de croiser dans les débats plus d'une approximation et autres contre-vérités.

En invitant dans le débat sur le champ des possibles des grands équilibres de la fiscalité belge deux spécialistes reconnus, cette seconde conférence «dream team fiscale», résolument prospective et où la profession était logiquement représentée, venait alors bien à son heure!

Titrant son intervention de façon interrogative, «Fraude fiscale, régularisation et poursuites fiscales et pénales: la fin d'une époque?», l'avocat Thierry Litannie n'a pas manqué, entre autres, de poser les jalons du débat de l'évolution du planning fiscal au XXI^e siècle, prenant appui sur les trois piliers pour agir: professionnel, patrimonial et social.

Notre confrère, Emmanuel Degrève, s'est ensuite attaché à démontrer pourquoi et comment le passage en société, au moment où la pression sur le curseur de l'optimisation est forte, représente une réponse appropriée à la fiscalité du XXI^e siècle, même si le cadre législatif de la société comme véhicule professionnel s'est effectivement resserré et qu'il convient, en toute connaissance de cause, de faire les meilleurs choix et d'éviter les chausse-trapes juridiques et fiscales.

Avocat et TVA

Gonda Schelfhaut, Stijn Vastmans

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les avocats belges, qui étaient les derniers à en être exemptés, sont soumis à la TVA. Certaines activités ne tombent toutefois toujours pas dans le champ d'application de la TVA ou sont toujours exemptées de TVA, ce qui n'est pas sans conséquence sur la tenue de leur comptabilité et de leurs obligations déclaratives.

En passant systématiquement en revue les points d'attention, c'est donc une vision pratique que les orateurs ont proposée aux nombreux professionnels comptables et fiscaux qui ont ainsi pu obtenir des réponses circonstanciées à

leurs questions. Sur la même thématique, nous vous conseillons également de consulter la publication «Abrogation de l'exemption de TVA des prestations de services des avocats à partir du 1^{er} janvier 2014».²

Plan jeunes, consœurs, stage, examen, expérimentés: au cœur de l'actualité!

Aurore Mons delle Roche, Joëlle Van Hecke

Dans une dynamique de pérennité et de développement de la profession, cette conférence proposait une réflexion et des pistes d'action articulées autour de deux points forts de notre plan stratégique 2013-2017: son attractivité, pour y assurer des recrutements pertinents et durables, et la formation, clé de voûte de l'offre de prestations de plus en plus étendues dans un contexte professionnel de plus en plus exigeant, où il faut faire preuve de lucidité et de créativité pour capter des gisements de croissance...

En toute logique, l'attention s'est d'abord focalisée sur nos jeunes consœurs et confrères, leurs attentes, leurs espoirs et leur engagement, notamment dans le cadre du plan jeunes et du Conseil consultatif des jeunes, lequel a animé quatre groupes de travail (ambassadeurs, enquête, événements, minisites) au regard d'un métier diversifié et passionnant. Avec la conviction que plus on entre dans la réalité du métier, plus la perception est positive, tout comme l'envie d'y rester et d'y progresser! Autre constat révélateur, la question de la formation, parce qu'elle apporte des réponses adéquates à la question des compétences à acquérir pour atteindre des objectifs prédéterminés, est ensuite revenue en force à la tribune, avec, en tête d'affiche, les projets de réforme du stage et des examens. Last but not least, la nouvelle filière de valorisation des acquis professionnels a fait l'objet d'un premier travail pédagogique de présentation. En quelques mots: pour autant que son dossier prouve à suffisance l'expérience professionnelle requise, le postulant sera ainsi dispensé de l'examen d'admission ainsi que des formalités liées au stage. L'examen d'aptitude, parties écrite et orale, reste donc d'application, en sorte qu'il n'existe aucune discrimination.

Au cœur de la «tax-cification» durable

*Koen Geens, Carlos Six, Bart Van Coile,
Benôit Vanderstichelen*

Connaissez-vous la «tax-cification» durable? Un détour par la sémantique nous apprend que, derrière ce néolo-

² Il s'agit d'une traduction de l'article publié dans le recueil Fiscaal dreamteam 2013, dont le texte peut, avec l'aimable autorisation de la Fondation «Forum for the Future», être téléchargé sur notre site

(www.iec-iab.be/fr/membres/publication/annonces/Pages/20140128-Abrogation-de-l-exemption-de-TVA-des-prestations-des-avocats.aspx).

gisme lancé par le ministre des Finances mi-2013, il y a une volonté simple : optimiser les relations entre le SPF Finances et les professionnels du chiffre et raviver la confiance réciproque. L'outil pour atteindre cet objectif ? Une plateforme de concertation sur des points d'intérêt commun d'ores et déjà programmés et concrétisés par la mise en place de groupes de travail avec l'administration fiscale sur des thématiques centrales, comme la lutte contre la fraude fiscale et la représentation du contribuable. De toute évidence à ne pas négliger, mais sans remettre en cause l'essence même de nos rôles, responsabilités et pouvoirs respectifs, il s'agit de discuter sans équivoque pour apporter des évolutions dans nos relations avec l'administration fiscale, afin de les inscrire de manière plus harmonieuse à l'avenir dans le cadre d'un pacte de confiance.

Invité à ouvrir le débat, le ministre des Finances a d'abord indiqué comment l'heure est venue de faire preuve d'une plus grande maturité de part et d'autre et d'inscrire nos relations dans un nouvel esprit. Avant de dresser l'état d'avancement de plusieurs réalisations concrètes qui s'en inspirent d'ores et déjà, à l'exemple des récents « assouplissements » administratifs intervenus en matière de règles sur les commissions secrètes et le calcul des ATN voiture.

Pour le reste, si elle suscite a priori l'adhésion, tout le monde s'accorde à dire que sa mise en œuvre se fera par étapes, de manière progressive et coordonnée. Ce qui est primordial, c'est de porter une attention soutenue à définir les points essentiels et fixer les exigences respectives. Au cours du débat qui a suivi, des premiers échanges constructifs ont pu ainsi avoir lieu avec les président et vice-président de l'Institut sur les moyens d'améliorer le système actuel, notamment la manière d'intégrer des points de vue différents, compte tenu de la volonté de la profession de faire entendre sa voix dans une relation davantage win-win, en usant de pédagogie et de persuasion, ce à l'appui d'une crédibilité accrue.

Bref, comme attendu, un débat serein, fort éloigné de la foire d'empoigne, et qui aura permis, sur la dynamique aujourd'hui largement consensuelle de la « tax-cification » durable, de déblayer le terrain de la réflexion, affiner les arguments respectifs et apporter des éclairages nouveaux sur les modalités et conditions de sa mise en œuvre. Affaire à suivre, incontestablement !

Abrogation de l'exemption de TVA des prestations de services des avocats à partir du 1er janvier 2014

Gonda Schelfhaut, Danny Stas

Troisième conférence libellée « dream team fiscale », l'intervention des deux spécialistes de la question, que sont manifestement Gonda Schelfhaut et l'avocat Dany Stas,

conjuguait souci de l'actualité et analyses pertinentes. Parce que les règles TVA s'accompagnent, en règle générale, d'un formalisme tatillon, il a notamment été mis en évidence qu'une attention soutenue devra être portée selon le type de prestation des avocats : administrateur, gérant, liquidateur, mandataire ad hoc – administrateur provisoire de sociétés et d'associations, juge suppléant, curateur, arbitre, médiateur de dettes, administrateur provisoire, tuteur et médiateur familial. De même, le fait que l'avocat aura un statut d'assujetti mixte/partiel limitera son droit à déduction en appliquant soit un prorata général déductible, soit, moyennant autorisation, le principe de l'affectation réelle.

Les grands enjeux de la facturation électronique : la profession au rendez-vous

Erwin De Pue, Patrick Deleu, Thierry Dupont, Bart Van Coile

Parmi les chantiers aujourd'hui engagés dans le cadre d'une démarche de simplification des charges administratives des entreprises, la facturation électronique occupe une place de choix. Pour nous, professionnels comptables et fiscaux, spécialistes de l'accompagnement et du conseil aux entreprises, c'est une évidence : la facture, au même titre que la dématérialisation des procédures et des documents, fait partie de notre quotidien professionnel. Assurer sa promotion, sensibiliser, expliciter, mettre en place les outils de son déploiement optimal dans les PME, tout en accroissant notre conseil et l'éventail de nos prestations, correspond aux attentes de nos clients. Depuis plusieurs années, nous avons multiplié d'initiative les démarches d'information et de réflexion autour de la facturation électronique (collaboration avec l'Agence pour la simplification administrative (ASA), démarches accounting token, site web...). Depuis le 7 novembre 2013, cet engagement a pris une tournure plus officielle, au travers de la signature du protocole relatif à la promotion et à l'utilisation de la facture électronique.

Mis sur les rails par les trois instituts et l'ASA, dans le cadre des engagements de ce protocole, ce débat fut des plus intéressants, car il a permis à chaque intervenant de préciser pourquoi et comment, en tant qu'incitateur ou ambassadeur, ou à un autre titre, la profession qu'il représentait pouvait contribuer au déploiement de la facturation électronique au sein des PME. En phase avec son intervention lors de la séance inaugurale « le futur électronique, les changements essentiels que nous devons porter » avec le ministre Chastel, les propos tenus à cette occasion par notre vice-président, Bart Van Coile, qui ont fait ressortir clairement un lien précis et opérationnel sur notre plus-value dans cette dynamique, ont rencontré une large adhésion.

L'expert-comptable, acteur clé dans la prévention des difficultés et le suivi des mesures de redressement

Gérard Delvaux, Olivier Kahn, Alain Demarez

C'est une statistique qui frappe : depuis 2011, le nombre d'entreprises qui arrêtent leur activité est plus élevé que celui des entreprises qui se créent. Même si ce constat cinglant qui sous-tendait les trois interventions peut heurter au premier abord, toute la question est de savoir comment contribuer à enrayer la spirale, car, en matière de prévention, on observe toujours un problème d'appréhension des choses du dirigeant, alors que le succès réside dans l'anticipation le plus en amont possible et la rapidité de l'action. Dans la période difficile que nous traversons, notre profession se doit d'être aux côtés de tous ceux qui entreprennent et de toute dynamique qui participe de la reconnaissance de la profession, comme un acteur prépondérant de la vie économique trouve un écho tout naturel dans le chantier des entreprises en difficulté.

Dans cette perspective, les différentes initiatives et les outils ressources existants, tant publics que privés, ont été développés et commentés par les trois intervenants. D'entrée de jeu, Gérard Delvaux a souligné le rôle et les responsabilités accrues du professionnel comptable induits depuis le 1^{er} août 2013 par la loi du 27 mai 2013 modifiant diverses législations en matière de continuité d'entreprises. Un rôle renforcé qui améliore la prévention et la détection des entreprises en difficulté en portant sur les phases préventives (introduction d'obligations et de possibilités d'information concernant des faits graves et concordants constatés dans l'exercice de la mission et susceptibles de compromettre la continuité) et de remédiation des entreprises en difficulté (mission de supervision lors de l'établissement de la situation comptable et mission d'assistance lors de la préparation du budget). Pour sa part, Olivier Kahn a présenté les

tenants et aboutissants et les résultats du Centre pour entreprises en difficulté de Bruxelles qu'il préside, tout en focalisant l'attention sur toute une série d'indicateurs de difficultés. Son «collègue» wallon, Alain Demarez de l'ASE, qui coordonne le Centre pour entreprises en difficulté – Wallonie, nous a fait part de son expérience en la matière, en donnant des conseils et une méthodologie, tout en dressant un premier bilan de sa collaboration avec l'Institut.

Administrateur indépendant ou externe : une belle carte à jouer

Daniel Lebrun, Benoît Vanderstichelen

Dans les sociétés non cotées en bourse, les administrateurs indépendants offrent un regard externe et indépendant sur le fonctionnement de la société, mais dans le même temps, ils sensibilisent également sur la discipline et sur les responsabilités au sein du conseil d'administration. Leur rôle s'avère être de première importance dans les situations de crise ou dans le cadre de la désignation d'un nouvel administrateur. Grâce à leurs aptitudes, les experts-comptables et les conseils fiscaux, à qui cette fonction est accessible depuis 2007, sont tout désignés pour exercer la fonction d'administrateur indépendant ou externe s'ils ont suivi une formation spécifique.

Concrètement, cette promotion de la fonction d'administrateur indépendant ou externe sera prioritairement axée sur deux vecteurs. D'une part, l'organisation à des coûts abordables de formations spécifiques et interactives à la gouvernance d'entreprises, mettant l'accent sur les règles (notamment la notion légale d'indépendance) et outils concrets d'accompagnement, validées par un certificat d'acquis professionnels délivré par l'IEC. D'autre part, l'IEC suivra l'évolution et le parcours des membres nommés administrateurs indépendants ou externes pour les épauler et les faire connaître. ●